

Compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte GARBIKI  
de collecte des déchets ménagers et assimilés  
Jeudi 07 avril 2011 à 20 heures 30

**Présents** : Outre celle de Monsieur le Président, ARBELETCHÉ Sylvie, AGUERRE Jeanne, GOYHENETCHE Dominique, IRIGOYEN Xabi, SANCHEZ André, LACOSTE Xavier, DACHARY Jean-Pierre, BISCAICHIPY Maité, CLAVERIE Dominique, HARGOUS Jean-Michel, DUHALDE Jean-Michel, HAÏÇAGUERRE Pierre, EDOUARD Claude.

**Absent(s) représenté(s) ou ayant donné procuration** : /

**Absent(s) non représenté(s) et n'ayant pas donné de procuration** : CURUTCHET Xavier, CANDELE Hubert.

Le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Beñat INCHAUSPE le Jeudi 07 avril 2011 à 20 heures 30 à l'immeuble "ARY" à HASPARREN.

**1 / Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 24/03/11 :**

Le compte rendu de la séance du 24 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

**2 / Désignation d'un secrétaire de séance :**

Monsieur André SANCHEZ est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

**3 / Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2011 :**

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 11 octobre 2005, le Comité Syndical de "Garbiki" a décidé de mettre en place sur l'ensemble de ses communes membres un zonage pour la perception de la TEOM.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical de fixer les taux d'imposition suivants :

- Commune de Armendaritz : 11.18 %
- Communes de Iholdy : 10.83 %
- Commune de Irissarry : 9.65 %
- Commune de La Bastide Clairence : 9.73 %
- Commune de Lantabat : 14.98 %
- Commune de Suhescun : 15.11 %

Pour sa part, la Communauté de Communes du Pays de Hasparren délibérera - lors de sa séance du 14 avril 2011 - sur les taux d'imposition suivants :

- Commune Ayherre : 10.77 %
- Commune de Bonloc : 12.02 %
- Commune de Briscous : 11.83 %
- Commune de Hasparren : 11.31 %
- Commune de Hélette : 11.57 %
- Commune de Isturitz : 10.76 %
- Commune de Macaye : 13.10 %
- Commune de Mendionde : 11.34 %
- Commune de Saint Esteben : 10.72 %
- Commune de Saint Martin d'arbéroue : 9.62 %

Monsieur le Président propose de passer au vote des taux de TEOM 2011.

Accord unanime du Comité Syndical.

#### **4 / Vote du Budget Primitif 2011 :**

Monsieur le Président donne lecture du Budget Primitif 2011 qui s'équilibre à 1 672 000 € en fonctionnement et à 505 000 € en investissement.

Monsieur le Président note que la section d'investissement est sensiblement impactée par l'enveloppe financière conséquente consacrée au programme de réhabilitation des décharges. Liées à des obligations réglementaires et à des nécessités environnementales, Monsieur le Président rappelle l'intérêt de réhabiliter au plus vite ces décharges dans la mesure où la pérennité des subventions octroyées pour ce type de travaux n'est pas garantie.

Monsieur le Président propose de voter par chapitre le budget 2011.

Accord unanime du Comité Syndical.

#### **5 / Utilisation par les professionnels des déchetteries de Briscous et de Hélette - Actualisation des tarifs :**

Monsieur le Président indique qu'il est proposé au Comité Syndical d'actualiser les tarifs appliqués aux professionnels utilisant les déchetteries de Hélette et de Briscous - à compter du 01/05/11 -.

Monsieur Jon Etchart - Responsable Technique - précise que l'évolution des conditions de reprise des pneus usagés risque d'impacter - dans le courant de l'année 2011 - les tarifs appliqués dans les deux déchetteries précitées.

Monsieur le Président propose de voter les tarifs proposés.

Accord unanime du Comité Syndical.

#### **6 / Indemnité de conseil allouée à Mme le Trésorier de Hasparren pour 2011 :**

Monsieur le Président indique que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, il est proposé au Comité Syndical d'attribuer l'indemnité de conseil au taux maximum à Mme le Trésorier d'Hasparren pour 2011.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Accord unanime du Comité Syndical.

## **7 / Questions diverses :**

- Etude de faisabilité relative à la mise en place de la Redevance Incitative :

Après que Monsieur le Président ait rappelé que les membres du bureau se sont rendus sur le territoire de la Communauté des Communes du Miey de Béarn afin de bénéficier du retour d'expérience d'une collectivité ayant décidé d'instaurer la redevance incitative, Monsieur Jon Etchart distribue et commente un document présentant la démarche.

Afin de pouvoir s'en inspirer à l'avenir, Monsieur le Président propose de rester en contact avec cette Communauté de Communes.

La séance est levée à 22 H 00

\* \* \* \* \*